

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2017

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017
(accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création d'une réserve d'eau brute à Kerrous - Acquisition de parcelles auprès des
consorts Rannou**

**Dans le cadre du projet de création d'une réserve d'eau brute sur le site de
Kerrous à Ergué Gabéric, projet déclaré d'utilité publique, il s'avère nécessaire de
procéder à l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts Rannou, soit environ
13,3 hectares au prix, indemnité de remploi inclus, de 89 169,40 euros.**

Par arrêté préfectoral en date du 17 août 2016, le projet de création d'une réserve
d'eau brute sur le site de la carrière de Kerrous a été déclaré d'utilité publique.

Des négociations ont été entreprises avec les consorts Rannou, propriétaires de la
carrière, dont l'arrêté d'exploitation expire en 2017, située sur les parcelles cadastrées section
A n°s 620, 623, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 697 et 698, pour une superficie globale de
133 590 m².

Après avis de France domaine, un accord est intervenu pour un prix de 0,60 €/m², soit
80 154 euros, auxquels il convient d'ajouter des indemnités de remploi de 9 015,40 euros, soit
un prix global de 89 169,40 euros.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages
exprimés :

1 – de valider le principe d'acquisition des parcelles sus nommées pour un prix,
toutes indemnités comprises, de 89 169,40 euros ;

2 – d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à
intervenir.

